

pas votre rapatriement ou que, en cas de rapatriement, elle vous prenne en charge intégralement jusqu'à ce que vous soyez de nouveau couvert par votre régime provincial.

Certaines polices n'exigent pas de rapatriement en cas de maladie grave, elles offrent une couverture limitée pour les affections préexistantes et sont valables jusqu'à l'âge de 75 ans (ou offrent une combinaison de ces éléments). En revanche, elles sont coûteuses — des primes de 10 000 \$US par an et par personne ne sont pas rares si l'âge de l'assuré est près de la limite supérieure.

Si vous envisagez de prendre une assurance de remplacement, il convient donc d'évaluer soigneusement votre propre situation, de prendre en compte votre âge, toute affection préexistante et vos intentions en cas de maladie grave ou chronique.

Les biens immobiliers

Pour de nombreux Canadiens, le fait de posséder son domicile fait partie de la retraite idéale. Cette idée comporte aussi un aspect pratique étant donné que, dans bien des destinations appréciées, une bonne location coûte cher, surtout du fait que les gens qui résident à l'étranger choisissent habituellement un logement meublé. La prudence veut que l'on commence par louer avant de

ATTÉNUER LE CHOC CULTUREL

Apprenez la langue

Prenez le temps d'apprendre la langue du pays. Cela vous facilitera la vie et montrera que vous cherchez à vous intégrer.

Commencez avec quelques phrases puis élargissez systématiquement votre vocabulaire.

choisir un lieu de résidence définitif, mais vous pourriez par la suite envisager d'acheter un appartement ou une maison.

Le droit de propriété

Dans certains pays, l'achat de biens immobiliers comporte des risques liés au fait qu'il est difficile d'obtenir un titre de propriété. En effectuant des recherches préalables et en retenant les services d'un représentant légal, on peut éviter de tomber dans les griffes de « gens d'affaires » sans scrupules. Dans certains pays, il est possible d'acheter une assurance de titres.

Certains pays limitent les droits des étrangers relativement à l'acquisition de biens immobiliers. Au Mexique, par exemple, les ressortissants de pays étrangers, dont le Canada, doivent obtenir un permis spécial avant d'acheter un terrain. Ils ne peuvent pas